

Cession de branche d'activité

Par **VentDuSoir**, le 26/11/2008 à 09:16

Bonjour

Je souhaite valider la "légalité" du montage suivant.

Je suis dirigeant majoritaire d'une SAS (6 associés, 10 salariés) et je souhaite céder à une EURL, que je vais créer, l'activité qui repose sur ma compétence unique via une "cession de branche".

Est-il possible, alors que je suis salarié à 100% de ma SAS, que je facture ensuite mes prestations (via contrat) via mon EURL sur l'activité cédée ? Et est-il possible vis à vis des URSSAF et RSI d'indiquer que mon EURL n'a pas de salarié et donc pas de charge = paiement sous forme de dividende ?

Les URSAFF et le RSI peuvent-ils considérer que je leur masque des revenus qui pourraient être soumis à cotisations sociales ?

Voilà